

L'ajournement

[Français]

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre responsable du Multiculturalisme): Monsieur le Président, moi aussi je dois vous féliciter puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence depuis notre retour pour cette 2^e session de la 33^e Législature en tant que nouveau secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du ministre responsable du Multiculturalisme, tel qu'annoncé par le premier ministre hier.

● (1815)

Je veux aussi vous féliciter pour la belle lutte que vous avez menée lors de l'élection du Président de cette honorable Chambre ainsi que de votre nomination comme vice-président des comités pléniers de la Chambre.

Monsieur le Président, il y a quelques jours, le député de Eglinton-Lawrence (M. de Corneille), et ce soir encore, s'inquiétait de la possibilité pour les jeunes Canadiens et Canadiennes d'accéder aux études postsecondaires et s'interrogeait sur les intentions du gouvernement concernant l'accès des jeunes à l'enseignement collégial et universitaire, quelles que soient leurs conditions.

Le premier ministre (M. Mulroney) indiqua alors à la Chambre les intentions du gouvernement en ce domaine en rappelant notamment les principes énoncés à ce sujet dans le discours du Trône et en faisant état de la part accrue que le gouvernement fédéral entendait apporter à ce secteur... tout le mouvement nécessaire.

Vous me permettrez ce soir d'apporter certaines précisions concernant l'accessibilité de l'enseignement postsecondaire à la jeunesse du pays et de rappeler à la Chambre certaines mesures très concrètes qu'il a prises.

Il serait malvenu, à mon avis, de faire de l'avenir de notre jeunesse un cheval de bataille politique, car ce que nous faisons pour nos garçons et nos filles, c'est pour l'avenir du pays. Il existe un principe auquel souscrivent non seulement le présent gouvernement, mais tous les partis concernés et la société canadienne en général. C'est celui qui veut que tout étudiant qui a les qualifications requises ait accès aux études postsecondaires. Et c'est à la lumière de ce principe reconnu de tous que le gouvernement oriente ses efforts, compte tenu de la compétence des provinces dans le domaine de l'éducation.

Quand on parle de l'éducation des jeunes, on ne parle pas seulement de la jeunesse riche, de celle dont les parents ont les moyens de lui payer des études, comme on dit, mais bien de tous les jeunes qui ont des talents à développer et qui veulent

étudier, y compris ceux qui ont un handicap ou qui sont financièrement moins favorisés. Voilà pourquoi le gouvernement attache une attention particulière à cet aspect de la question.

Soulignons d'abord qu'en ce qui touche le domaine de l'éducation et de la santé, le gouvernement mettra à la disposition des provinces au cours des cinq prochaines années une somme additionnelle de plus de 25 milliards de dollars, leur permettant ainsi d'assumer pleinement leur responsabilité. Cela représente une hausse de la participation fédérale d'environ 5 p. 100 par année.

En ce qui a trait au programme des prêts aux étudiants de 285,5 millions de dollars qu'elles étaient en 1984-1985, les dépenses du gouvernement fédéral passeront cette année, en 1986-1987, à 304,2 millions de dollars. Et le nombre d'étudiants bénéficiant de ce programme est passé, pour la même période de 226 000 à 235 000. Nous comptons donc aujourd'hui plus d'étudiants canadiens bénéficiant de ce programme qu'auparavant.

Ai-je besoin de rappeler que ce programme a pour objet d'aider, en collaboration avec les provinces, les étudiants qui sont qualifiés et qui sont dans le besoin à accéder aux études postsecondaires.

Il est bon de revoir périodiquement les diverses mesures d'aide en ce domaine. Vous n'ignorez pas que le Conseil des ministres de l'éducation a accepté récemment de mettre sur pied un comité consultatif provincial-fédéral qui aura pour mission de revoir certains programmes et de suggérer les moyens de resserrer encore davantage la collaboration entre les deux ordres de gouvernement.

En ce qui a trait aux personnes handicapées, j'aimerais rappeler que, l'année dernière, le gouvernement a établi un fonds de 16 millions de dollars pour améliorer la condition des personnes handicapées.

A ce fonds viennent s'ajouter des programmes particuliers et, malheureusement, nous n'avons pas encore le temps de le dire en détail, mais j'aimerais, monsieur le Président, donner ces quelques précisions que je voulais apporter ce soir à mon collègue, elles indiquent de façon tangible que nous progressons dans nos efforts pour offrir à tous les jeunes Canadiens et Canadiennes l'accès aux institutions d'enseignement postsecondaire, quels que soient leurs handicaps, qu'ils soient physiques ou financiers.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 19.)